

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 534

présenté par
M. Berville

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Ces moyens sont concentrés sur les pays les moins avancés, en particulier les pays prioritaires de la politique française de développement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à insister, dans l'article portant sur la trajectoire financière de l'aide publique au développement, sur la nécessité de concentrer la part bilatérale de cette aide tout spécialement sur les pays les moins avancés, et en particulier les pays prioritaires.